

2. Croissance du PIB

Les variations de la taille d'une économie sont généralement mesurées par les variations des niveaux du PIB en volume (ou du PIB en termes réels). Le terme « réel » signifie que les variations du PIB dues à l'inflation ont été enlevées. Le résultat est une mesure de la variation de la production en volume pour l'ensemble de l'économie.

Définition

Pour convertir les valeurs nominales du PIB en valeurs réelles il faut disposer d'indices de prix détaillés, qu'ils soient implicites ou obtenus par enquête. Lorsque les indices sont appliqués aux valeurs nominales, on obtient les variations en volume correspondantes. Les variations en volume pour tous les biens et services – la plupart des pays utilisent plusieurs centaines de séries – sont ensuite agrégées afin d'obtenir une variation globale du PIB en volume. Dans le passé, la plupart des pays utilisaient une pondération fixe pour effectuer cette agrégation et l'année de base pour laquelle les poids avaient été calculés n'était révisée que tous les 5 ou 10 ans. Il est important de noter que les taux de croissance ne sont pas indifférents au choix de l'année de base. Les mesures de la croissance pouvaient être biaisées pour les années éloignées de l'année de base.

C'est pour cette raison que le *Système de comptabilité nationale de 1993* recommande désormais que les poids soient représentatifs de toutes les périodes pour lesquelles on calcule un taux de croissance. Cela signifie concrètement que les pondérations doivent être redéfinies chaque année, et qu'on obtient au final des indices de volume « chaînés » (voir la section « Comparabilité » ci-dessous).

Comparabilité

Comme mentionné dans la section 1, la comparabilité entre pays du PIB en valeurs nominales est bonne. Il existe quelques

différences dans les méthodes utilisées pour calculer les estimations en volume du PIB, en particulier pour ce qui concerne la consommation des administrations publiques, mais cela n'a pas pour conséquence de rendre les taux de croissance moins comparables.

Exception faite du Mexique et du Chili, tous les pays de l'OCDE calculent leur estimation annuelle du PIB réel en utilisant des indices de volume en chaîne (en d'autres termes, les poids/prix fixes sont révisés tous les ans). Le Mexique et le Chili, comme de nombreux pays non membres de l'OCDE, révisent les pondérations moins fréquemment. Cette méthode a tendance à biaiser les taux de croissance (généralement les chiffres sont surestimés).

Source

- OCDE (2011), *Comptes nationaux des pays de l'OCDE*, vol. 2011/1, Éditions OCDE, <http://dx.doi.org/10.1787/na-v2011-1-fr>.

Base de données en ligne

- OCDE (2011), « Agrégats des comptes nationaux : Produit intérieur brut », *Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux* (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/data-00001-fr>.

Pour en savoir plus

- Ahmad, N., F. Lequiller, P. Marianna, D. Pilat, P. Schreyer et A. Wölfl (2003), *Comparing Labour Productivity Growth in the OCDE Area: The Role of Measurement*, Éditions OCDE, <http://dx.doi.org/10.1787/838342850485>.
- Eurostat (2001), *Manuel de la mesure des prix et des volumes dans les comptes nationaux*, Eurostat, Luxembourg.
- Lequiller, F. et D. Blades (2007), *Understanding National Accounts*, Éditions OCDE, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264027657-en>.
- OCDE (2000), *Système de comptabilité nationale, 1993 – Glossaire*, Éditions OCDE, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264280878-fr>.
- NU, OCDE, IMF et Eurostat (éd.) (1993), *Système de comptabilité nationale 1993*, Nations Unies, Genève, <http://unstats.un.org/unsd/sna1993>.

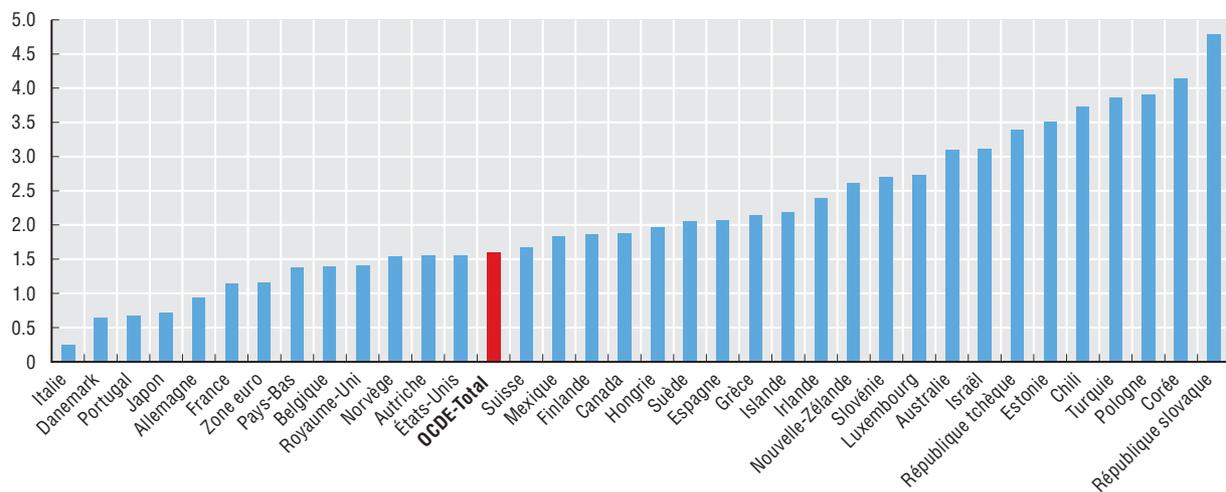
Tableau 2.1. **Produit intérieur brut, volume**
Taux de croissance annuel en pourcentage

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Allemagne	1.7	1.9	1.9	3.1	1.5	0.0	-0.4	1.2	0.7	3.7	3.3	1.1	-5.1	3.7
Australie	4.6	5.2	4.0	2.1	3.9	3.3	4.2	3.0	3.1	3.6	3.8	1.4	2.3	2.5 e
Autriche	2.3	3.8	3.5	3.7	0.9	1.7	0.9	2.6	2.4	3.7	3.7	1.4	-3.8	2.3
Belgique	3.7	1.9	3.5	3.7	0.8	1.4	0.8	3.3	1.7	2.7	2.9	1.0	-2.8	2.3
Canada	4.2	4.1	5.5	5.2	1.8	2.9	1.9	3.1	3.0	2.8	2.2	0.7	-2.8	3.2
Chili	6.6	3.3	-0.7	4.5	3.3	2.2	4.0	6.0	5.6	4.6	4.6	3.7	-1.7	5.2
Corée	5.8	-5.7	10.7	8.8	4.0	7.2	2.8	4.6	4.0	5.2	5.1	2.3	0.3	6.2
Danemark	3.2	2.2	2.6	3.5	0.7	0.5	0.4	2.3	2.4	3.4	1.6	-1.1	-5.2	1.7
Espagne	3.9	4.5	4.7	5.0	3.6	2.7	3.1	3.3	3.6	4.0	3.6	0.9	-3.7	-0.1
Estonie	11.7 e	6.7 e	-0.3 e	10.0 e	6.3	6.6	7.8	6.3	8.9	10.1	7.5	-3.7	-14.3	2.3
États-Unis	4.5	4.4	4.9	4.2	1.1	1.8	2.6	3.5	3.1	2.7	1.9	-0.4	-3.5	3.0
Finlande	6.2	5.0	3.9	5.3	2.3	1.8	2.0	4.1	2.9	4.4	5.3	1.0	-8.2	3.6
France	2.2	3.4	3.3	3.7	1.8	0.9	0.9	2.5	1.8	2.5	2.3	-0.1	-2.7	1.5
Grèce	3.6 e	3.4 e	3.4 e	4.5 e	4.2 e	3.4 e	5.9 e	4.4 e	2.3 e	5.5	3.0	-0.2	-3.2	-3.5
Hongrie	3.1	4.1	3.2	4.2	3.7	4.5	3.9	4.8	4.0	3.9	0.1	0.9	-6.8	1.3
Irlande	10.9	7.8	9.9	9.3	4.8	5.9	4.2	4.5	5.3	5.3	5.2	-3.0	-7.0	-0.4
Islande	4.9	6.3	4.1	4.3	3.9	0.1	2.4	7.8	7.2	4.7	6.0	1.3	-6.7	-4.0
Israël ¹	3.4	4.1	3.4	9.3	-0.2	-0.6	1.5	4.8	4.9	5.6	5.5	4.0	0.8	4.8
Italie	1.9	1.4	1.5	3.7	1.8	0.5	0.0	1.5	0.7	2.0	1.5	-1.3	-5.2	1.3
Japon	1.6	-2.0	-0.1	2.9	0.2	0.3	1.4	2.7	1.9	2.0	2.4	-1.2	-6.3	4.0 e
Luxembourg	5.9	6.5	8.4	8.4	2.5	4.1	1.5	4.4	5.4	5.0	6.6	0.8	-5.3	2.7
Mexique	6.8 e	5.0 e	3.8 e	6.6 e	0.0 e	0.8 e	1.4 e	4.1	3.3	5.1	3.4	1.5	-6.0	5.4 e
Norvège	5.4	2.7	2.0	3.3	2.0	1.5	1.0	3.9	2.7	2.3	2.7	0.7	-1.7	0.3
Nouvelle-Zélande	2.9	1.2	5.2	2.5	3.5	4.9	3.9	3.6	3.2	2.2	2.9	-1.1	0.8	2.3 e
Pays-Bas	4.3	3.9	4.7	3.9	1.9	0.1	0.3	2.2	2.0	3.4	3.9	1.8	-3.5	1.7
Pologne	7.1	5.0	4.5	4.3	1.2	1.4	3.9	5.3	3.6	6.2	6.8	5.1	1.6	3.9
Portugal	4.4	5.0	4.1	3.9	2.0	0.7	-0.9	1.6	0.8	1.4	2.4	0.0	-2.5	1.4
République slovaque	4.4 e	4.4	0.0	1.4	3.5	4.6	4.8	5.1	6.7	8.3	10.5	5.9	-4.9	4.2
République tchèque	-0.9	-0.2	1.7	4.2	3.1	2.1	3.8	4.7	6.8	7.0	5.7	3.1	-4.7	2.7
Royaume-Uni	3.3	3.6	3.5	3.9	2.5	2.1	2.8	3.0	2.2	2.8	2.7	-0.1	-4.9	1.4
Slovénie	5.0	3.5	5.3	4.3	2.9	3.8	2.9	4.4	4.0	5.8	6.9	3.6	-8.0	1.4
Suède	2.7	4.2	4.7	4.5	1.3	2.5	2.3	4.2	3.2	4.3	3.3	-0.6	-5.2	5.6
Suisse	2.1	2.6	1.3	3.6	1.2	0.4	-0.2	2.5	2.6	3.6	3.6	2.1	-1.9	2.7
Turquie	7.5 e	3.1 e	-3.4	6.8	-5.7	6.2	5.3	9.4	8.4	6.9	4.7	0.7	-4.8	9.0
Zone euro	2.6	2.8	2.9	3.8	2.0	0.9	0.7	2.2	1.7	3.2	3.0	0.4	-4.2	1.8
OCDE-Total	3.7 e	2.7 e	3.5 e	4.2 e	1.3 e	1.7 e	2.0 e	3.2 e	2.7 e	3.2	2.7	0.2	-3.9	3.0 e

1. Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

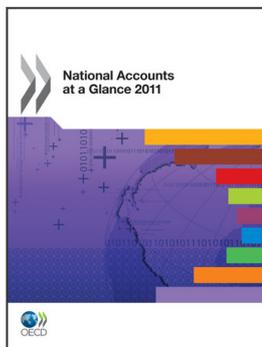
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/88893251354>

Graphique 2.1. **Produit intérieur brut, volume**
Taux de croissance annuel moyen, 2000-10



Note : Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932550651>



Extrait de :
National Accounts at a Glance 2011

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/na_glance-2011-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2012), « Croissance du PIB », dans *National Accounts at a Glance 2011*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/na_glance-2011-4-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.